

Les Femmes, l'Entreprise et le Droit

wbl.banquemondiale.org

«Survey_Economy»

Chère Madame, Cher Monsieur,

Au nom de l'équipe de *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit* du Groupe de la Banque mondiale, nous serions honorés de bénéficier de votre expertise dans le cadre de notre questionnaire sur la protection des femmes contre la violence en/à/au(x) «Survey_Economy». Cet indicateur couvre la violence contre les femmes, la violence domestique, le harcèlement sexuel, le mariage des enfants, et le viol conjugal. Le rapport *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit* (WBL), publié par le Groupe de la Banque mondiale, étudie les dispositions légales et réglementaires affectant la capacité et la décision des femmes à s'insérer sur le marché du travail et à créer leur entreprise.

Le dernier rapport *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit 2016: parvenir à l'égalité*, a été publié le 9 septembre 2015. Le rapport a élargi la couverture des données à 173 économies et a analysé les lois et les règlements dans de nouveaux domaines sur cinq des sept indicateurs couverts. Le rapport a été largement relayé par les grands médias internationaux, offrant une large exposition médiatique dont nos contributeurs peuvent bénéficier. Jusqu'en juillet 2016, il avait fait l'objet de plus de 1000 mentions dans les médias. Le projet est également présent dans les réseaux sociaux avec plus de 8800 fans sur Facebook et 950 membres sur LinkedIn.

Les Femmes, l'Entreprise et le Droit 2018 vise à étendre sa couverture à 189 économies et à élargir ses indicateurs. **Nous sommes particulièrement intéressés par les réformes qui ont été adoptées après le 30 avril 2015.** Les lois citées dans nos précédents rapports peuvent être consultées en ligne sur notre site wbl.banquemondiale.org. Votre contribution sera mentionnée sur le site internet du projet *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit* du Groupe de la Banque mondiale (<http://wbl.banquemondiale.org/local-experts>) et dans l'édition imprimée de notre rapport.

Des contributions comme la vôtre sont essentielles pour assurer la qualité et la précision des données que nous recueillons et analysons. Veuillez renvoyer le questionnaire rempli à l'adresse WBLvaw@worldbank.org. Veuillez vous assurer d'avoir bien indiqué vos coordonnées afin que nous puissions vous envoyer un exemplaire gratuit du rapport. N'hésitez pas de nous contacter pour toutes questions ou informations supplémentaires.

En vous remerciant à l'avance de la contribution que vous apporterez au projet *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit* et au travail du Groupe de la Banque mondiale, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Paula Tavares
Tel: 1(202) 473-9448
Email: ptavares@worldbank.org

Isabel Santagostino Recavarren
Tel: 1(202) 473-5571
Email: isantagostino@worldbank.org

Informations de base concernant le contributeur: Cochez la case à côté des informations que vous **ne souhaitez pas** que nous publions.

		Name			
Ne pas publier <input type="checkbox"/>	Titre (Dr., M., Mme, Mlle)	«Title»	[]	[]	
	Prénom	«FirstName»	[]	[]	
	Nom de famille	«LastName»	[]	[]	
Jamais publié	Fonction (<i>par ex. directeur, associé, partenaire</i>)	«Position»	[]	[]	
	Profession (<i>par ex. juge, avocat, professeur</i>)	«Profession»	[]	[]	
		Informations de contact			
Ne pas publier <input type="checkbox"/>	Nom de la société	«CompanyName»	[]	[]	
	Site Internet	«Website»	[]	[]	
Ne pas publier <input checked="" type="checkbox"/>	Courriel	«EmailAddress»	[]	[]	
Ne pas publier <input type="checkbox"/>	Téléphone	«PhoneNumber»	[]	[]	
Jamais publié	Télécopie/Fax	«FaxNumber»	[]	[]	
	Téléphone portable	«MobileNumber»	[]	[]	
Ne pas publier <input type="checkbox"/>	Adresse de la société				
Rue	«Street»	[]	[]	Boîte postale	«POBOX» []
Ville	«City»	[]	[]	État/Province	«State» []
Code postal	«ZipPostalCode»	[]	[]	Pays	«Country» []

Contributeur(s) Additionnel(s): Si vous souhaitez qu'on remercie des personnes autres que celles ci-dessous, merci de nous faire parvenir un courriel.

Nom	Profession	Courriel	Téléphone	Adresse
[titre] [prénom] [nom]	[nom de la société] [fonction] [profession]	[]	[téléphone] [téléphone portable]	[rue] [état/province] [ville/pays]
[titre] [prénom] [nom]	[nom de la société] [fonction] [profession]	[]	[téléphone] [téléphone portable]	[rue] [état/province] [ville/pays]
[titre] [prénom] [nom]	[nom de la société] [fonction] [profession]	[]	[téléphone] [téléphone portable]	[rue] [état/province] [ville/pays]

Option d'envoi électronique du rapport et du certificat gratuits: Si vous souhaitez contribuer à la préservation de ressources naturelles :

Veuillez *me faire parvenir par courriel* un exemplaire du rapport, ainsi qu'un exemplaire de mon certificat gratuit, au lieu de me l'envoyer par la poste.

Références: Merci de nous aider à recueillir davantage de données en nous référant à d'autres contributeurs susceptibles de participer à l'étude.

Prénom	Nom	Fonction	Société	Adresse	Téléphone	Courriel
[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]
[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]

Comment procéder:

1. Veuillez indiquer vos coordonnées et nous fournir des renseignements au sujet des autres personnes qui ont contribué à la formulation de votre réponse à cette étude. Merci également de préciser si, eu égard à votre contribution, vous souhaiteriez que vos coordonnées figurent sur notre site et/ou dans notre publication.
2. Merci de bien vouloir examiner l'ensemble des postulats afin de bien comprendre le contexte global de l'étude. Si vous avez des questions concernant les postulats ou les instructions, veuillez consulter la rubrique méthodologie sur notre site internet <http://wbl.banquemondiale.org/methodology> où vous trouverez des explications plus détaillées, ou faites-nous part directement de vos questions.
3. Veuillez vous servir du champ fondement juridique pour indiquer la source juridique sur laquelle repose votre réponse. Pour ce qui est de la source juridique, veuillez préciser le nom de la loi et les articles ou rubriques spécifiques concernés. Dans le cas où « aucune disposition légale applicable n'a été identifiée » veuillez l'indiquer à titre de réponse. Tous les commentaires permettant de mieux comprendre votre réponse seront également à saisir dans le champ prévu à cet effet. D'autres espaces réservés aux commentaires et des liens vers les lois concernées figurent également au bas de chaque section.
4. Veuillez trouver les réponses et les sources juridiques publiées sur notre page web correspondante à/au «Survey_Economy» sous la colonne « Cycle précédent » du questionnaire. N'oubliez pas que les informations pré-remplies de l'étude doivent être valables à la date du **30 avril 2015**. Veuillez vous servir du champ fondement juridique sous « Cycle en cours » pour indiquer la source juridique sur laquelle repose votre réponse.
5. Si vous n'êtes pas d'accord avec la réponse ou le fondement juridique du cycle précédent, veuillez noter les **corrections** (si les données sont incorrectes) ou les **réformes** (selon les évolutions qui se sont produites dans la loi depuis le **30 avril 2015**).

Postulats:

L'étude concerne une femme moyenne à/au/en «Survey_Economy». Veuillez trouver ci-dessous un ensemble de postulats à propos de la femme en question.

La femme concernée:

1. Réside à «Survey_City».*
2. Est saine d'esprit, compétente, en bonne santé, a un casier judiciaire vierge et est une citoyenne de plein droit du/de «Survey_Economy».

La loi:

Les réponses aux questions ci-dessous sont fondées sur la loi statutaire ou codifiée en droit civil et sur la jurisprudence, c.-à-d. la loi résultant de décisions de justice concernant des affaires précédentes et faisant autorité dans les systèmes de Common Law.** Le droit coutumier n'est donc pas pris en compte, à moins qu'il ait été codifié ou confirmé par la jurisprudence, et les réponses sont fondées exclusivement sur la lettre de la loi et non sur sa mise en œuvre ou son application. Lorsque la réponse doit être différenciée en fonction du droit applicable à la personne en question, comme cela peut être le cas dans les économies où une diversité de régimes de droit coexiste, la réponse doit correspondre à ce qui est applicable à la majorité de la population.

*Principale ville économique du pays

**Les systèmes de jurisprudence consistent en des lois élaborées en se fondant sur des décisions de tribunaux plutôt qu'en se fondant sur des textes législatifs (lois) ou des actions par le pouvoir exécutif (décrets), qui établissent des précédents faisant autorité pour les décisions à venir. Dans les systèmes fondés sur la jurisprudence, les décisions des tribunaux constituent un fondement juridique valide lorsqu'un vide existe dans la législation formelle. Un exemple est l'affaire Vishaka et Ors contre l'État du Rajasthan et Ors (JT 1997 (7) SC 384) en Inde, dans laquelle la Cour suprême a établi des principes directeurs et des normes à respecter pour prévenir le harcèlement sexuel des femmes au travail, ce qui a débouché sur le projet de loi Women Against Sexual Harassment At Workplace Bill (Femmes contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail) en 2012. [Le projet

de loi sur le harcèlement sexuel a été présenté au Lok Sabha le 7 décembre 2010 et a été transmis au comité permanent le 30 décembre 2010].

MODÈLE

1. Violence à l'égard des femmes

Instructions supplémentaires:

L'expression « **violence à l'égard des femmes** » désigne tous actes de violence fondée sur le sexe causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.

Veillez vous servir du champ «**fondement juridique**» pour indiquer la source juridique sur laquelle repose votre réponse. Pour ce qui est de la source juridique, veuillez préciser le nom de la loi et les articles ou rubriques spécifiques concernés.

1.1. La loi prévoit-elle une approche globale concernant la **violence à l'égard des femmes**, en ayant des dispositions spécifiques régissant l'enquête, les poursuites et les sanctions contre les agresseurs ; les mesures de prévention ; et les services de soutien et de protection pour les survivants ?

Réponse	Fondement Juridique
-Cliquez-	

1.2. Existe-t-il une législation ou des mesures qui traitent spécifiquement de la violence à l'égard des femmes dans la **vie politique et publique** ?

Réponse	Fondement Juridique/description
-Cliquez-	

1.3. La loi exige-t-elle la création de politiques/programmes nationaux sur la **violence à l'égard des femmes** (pour soutenir la mise en application de la législation) ?

Réponse	Fondement Juridique/description
-Cliquez-	

1.4. La loi prévoit-elle des dispositions traitant des **mécanismes de prévention** ?

Réponse	Fondement Juridique/description
-Cliquez-	

1.5. Existe-t-il des **directives/protocoles** que les professionnels suivants amenés à traiter des cas de violence à l'égard des femmes doivent respecter ?

Veillez sélectionner *Oui* pour toutes les options applicables :

	Réponse	Fondement Juridique/description
a. professionnels du corps médical?	-Cliquez-	
b. forces de police?	-Cliquez-	
c. officiers de justice?	-Cliquez-	

1.6. La loi exige-t-elle que les professionnels suivants amenés à traiter des cas de violence à l'égard des femmes suivent une **formation spéciale** ?

	Réponse	Fondement Juridique/description
a. professionnels du corps	-Cliquez-	

médical?		
b. forces de police?	-Cliquez-	
c. juges?	-Cliquez-	

*Instructions pour répondre à la question 1.7 : on entend par « **engagement budgétaire** » toute allocation de fonds prescrite par les législations, plans ou stratégies nationales, y compris les obligations de financement imposées aux entités publiques. L'expression « engagement budgétaire » comprend notamment, mais pas exclusivement, les subventions versées à la société civile en vue de la mise en œuvre de programmes spécifiques destinés à prévenir ou combattre la violence domestique ou tout autre acte de violence à l'égard des femmes.*

1.7. Des **engagements budgétaires** ont-ils été pris par les entités publiques pour la mise en œuvre de la loi traitant de la violence à l'égard des femmes que ce soit en :

	<i>Réponse</i>	<i>Fondement Juridique/description</i>
a. Obligeant les pouvoirs publics de prévoir un budget, des allocations, des fonds ou un financement pour la mise en œuvre de programmes ou activités pertinentes ?	-Cliquez-	
b. Allouant un budget spécifique, des financements et/ou autres mesures incitatives pour financer les activités des organisations non gouvernementales luttant contre la violence à l'égard des femmes ?	-Cliquez-	

1.8. Veuillez indiquer ci-après tout lien vers les lois et réglementations se rapportant aux questions ci-dessus.

2. Violence domestique

La « **violence domestique** » se définit comme une forme de violence spécifique à l'un des sexes, communément perpétrée envers les femmes, se produisant au sein de la sphère privée dans le cadre familial ou entre les membres d'un même ménage, dans le cadre de relations interpersonnelles - la violence entre partenaires intimes (VPI). La violence domestique peut prendre différentes formes y compris la violence physique, sexuelle, psychologique et économique.

2.1. Existe-t-il une législation qui traite spécifiquement de la **violence domestique** ? (Cette question a pour but de déterminer l'existence d'une législation comportant des dispositions particulières traitant de la violence domestique.)

Réponse et Fondement Juridique			
Cycle précédent	Cycle en cours	Cycle précédent	Cycle en cours
«WBL_dv_Law-DomViolence»	-Cliquez-	«WBL_dv_Law-DomViolence_LegalBasis»	

2.2. S'il n'y a pas de loi qui traite spécifiquement de la **violence domestique**, y a-t-il une disposition qui aggrave les sanctions pour les infractions commises à l'égard des conjoints, membres de la famille et/ou partenaires intimes ?

Réponse et Fondement Juridique			
Cycle précédent	Cycle en cours	Cycle précédent	Cycle en cours
«WBL_dv_LawAggrPen-DomVio»	-Cliquez-	«WBL_dv_LawAggrPen-DomVio_LegalBasis»	

Instructions supplémentaires pour répondre à la question 2.3: La **violence physique** se définit comme tout contact physique dans le but de causer de la douleur, des blessures, ainsi que toute autre souffrance physique et lésion à la victime. Elle comprend notamment l'agression par coups, gifle, coups de poing, étranglement, poussée, lancement d'objet, brûlure et tout autre type de contact pouvant causer des blessures physiques à la victime. La **violence sexuelle** correspond à tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaires ou avances de nature sexuelle non désirées, ou actes dirigés contre la sexualité d'une personne en faisant usage de la force ou la coercition. La **violence psychologique/émotionnelle** consiste en toute conduite ou comportement y compris la violence verbale, les menaces, l'intimidation ou tout autre acte portant atteinte à l'intégrité psychologique et émotionnelle de la victime. La **violence financière/économique** consiste à contrôler, limiter ou empêcher l'autre partenaire d'accéder à des ressources économiques de manière à créer une dépendance financière.

2.3. La législation sur la violence domestique englobe-t-elle les éléments suivants :

Réponse et Fondement Juridique				
	Cycle précédent	Cycle en cours	Cycle précédent	Cycle en cours
a. La violence physique?	«WBL_dv_LawDomVio- PhysAbuse»	-Cliquez-	«WBL_dv_LawDomVio-PhysAbuse_LegalBasis»	
b. La violence sexuelle?	«WBL_dv_LawDomVio- SexAbuse»	-Cliquez-	«WBL_dv_LawDomVio-SexAbuse_LegalBasis»	
c. La violence psychologique ou émotionnelle?	«WBL_dv_LawDomVio- Psys/EmoAbuse»	-Cliquez-	«WBL_dv_LawDomVio-Psys/EmoAbuse_LegalBasis»	
d. La violence financière ou économique?	«WBL_dv_LawDomVio- Fin/EconAbuse»	-Cliquez-	«WBL_dv_LawDomVio-Fin/EconAbuse_LegalBasis»	

2.4. La législation sur la violence domestique protège-t-elle les femmes dans le cadre de **relations non conjugales entre partenaires intimes** (y compris dans les relations sans cohabitation) ?

<i>Réponse et Fondement Juridique</i>			
Cycle précédent	Cycle en cours	Cycle précédent	Cycle en cours
«WBL_dv_Law-DomVioWUnregMarr»	-Cliquez-	«WBL_dv_Law-DomVioWUnregMarr_LegalBasis»	

2.5. La législation établit-elle des **sanctions pénales spécifiques** à la violence domestique ?

<i>Réponse et Fondement Juridique</i>			
Cycle précédent	Cycle en cours	Cycle précédent	Cycle en cours
«WBL_dv_Law-DomVioCrimPenalties»	-Cliquez-	«WBL_dv_Law-DomVioCrimPenalties_LegalBasis»	

2.6. La loi prévoit-elle le retrait des **dispositions réduisant les sanctions en cas de « crimes dits d'honneur »** ? (Afin de répondre à cette question, veuillez garder à l'esprit qu' un «crime dit d'honneur » se définit comme tout acte de violence commis de manière disproportionnée, mais non exclusive, contre les femmes et les filles lorsque les membres de la famille ou de la communauté estiment que certains comportements présumés, réels ou perçus apporteront le déshonneur à la famille ou la communauté)

<i>Réponse</i>	<i>Fondement Juridique/description</i>
-Cliquez-	

2.7. La législation sur la violence domestique couvre-t-elle les catégories de victimes suivantes :

<i>Réponse et Fondement Juridique</i>				
	Cycle précédent	Cycle en cours	Cycle précédent	Cycle en cours
a. Les conjoints, les membres de la famille ou les membres du même ménage?	«WBL_dv_Formula Law DomVio SpouseOrFam»	-Cliquez-	«WBL_dv_Formula Law DomVio SpouseOrFam_Legal Basis»	
b. Anciens partenaires ou anciens époux?	«WBL_dv_Law-DomVioFormerPart/Spo use»	-Cliquez-	«WBL_dv_Law-DomVioFormerPart/ Spouse_LegalBasis»	

Viol conjugal

Instructions pour répondre aux questions 2.8 et 2.9 : on considère que la loi qualifie explicitement le viol conjugal comme étant une infraction pénale non qualifiée si elle précise, par exemple, que les dispositions relatives au viol ou aux agressions sexuelles s'appliquent quelle que soit la nature des relations entre l'agresseur et la victime ; ou que le mariage pas plus qu'une autre relation, ne saurait constituer une défense à l'accusation de viol ou d'agression sexuelle. C'est également le cas lorsque l'époux est mentionné dans les auteurs potentiels de l'infraction pénale.

<i>Réponse et Fondement Juridique</i>				
	Cycle précédent	Cycle en cours	Cycle précédent	Cycle en cours
2.8. Existe-t-il une loi ou des dispositions	«WBL_dv_Law-MaritalRapeCrim	-Cliquez-	«WBL_dv_Law-MaritalRapeCrime_L	

spécifiques qui considèrent le viol conjugal comme une infraction pénale non qualifiée ?	e»		egalBasis»	
2.9. En cas de réponse négative à la question 2.8, une femme est-elle en droit de porter plainte en vertu du droit pénal contre son mari ou son partenaire pour viol ou agression sexuelle ?	«WBL_dv_Law-MaritalRapeGenLaw»	-Cliquez-	«WBL_dv_Law-MaritalRapeGenLaw_LegalBasis»	

2.10. La loi prévoit-elle le retrait des dispositions exonérant de sanctions les agresseurs inculpés de viol si les agresseurs épousent la victime après l'agression ?

<i>Réponse et Fondement Juridique</i>			
Cycle précédent	Cycle en cours	Cycle précédent	Cycle en cours
«WBL_dv_Law-MaritalRapeExemMarrAfter»	-Cliquez-	«WBL_dv_Law-MaritalRapeExemMarrAfter_LegalBasis»	

Mariages des enfants, mariages précoces et forcés

2.11. Quel est l'âge nubile légal pour :

<i>Réponse et Fondement Juridique</i>				
	Cycle précédent	Cycle en cours	Cycle précédent	Cycle en cours
a. Les garçons ?	«WBL_dv_Law-AgeMarriageBoys»		«WBL_dv_Law-AgeMarriageBoys_LegalBasis»	
b. Les filles ?	«WBL_dv_Law-AgeMarriageGirls»		«WBL_dv_Law-AgeMarriageGirls_LegalBasis»	

2.12. Y a-t-il des exceptions à l'âge nubile légal ? Dans l'affirmative, veuillez expliquer :

<i>Réponse et Fondement Juridique</i>			
Cycle précédent	Cycle en cours	Cycle précédent	Cycle en cours
«WBL_dv_Law-AgeMarriageExcep»	-Cliquez-	«WBL_dv_Law-AgeMarriageExcep_LegalBasis»	

2.13. En cas de réponse affirmative à la question 2.12, quel est l'âge nubile minimum avec le consentement des parents pour :

	<i>Réponse</i>	<i>Fondement Juridique</i>
a. Les garçons?		
b. Les filles?		

2.14. En cas de réponse affirmative à la question 2.12, quel est l'âge nubile minimum avec une autorisation judiciaire pour:

	<i>Réponse</i>	<i>Fondement Juridique</i>
a. Les garçons?		
b. Les filles?		

2.15. Le mariage des enfants est-il nul ou interdit ?

<i>Réponse et Fondement Juridique</i>			
Cycle précédent	Cycle en cours	Cycle précédent	Cycle en cours
«WBL_dv_Law-Child/ForcedMarriage»	-Cliquez-	«WBL_dv_Law-Child/ForcedMarriage_LegalBasis»	

2.16. Y a-t-il des pénalités pour avoir autorisé ou s'être sciemment engagé dans un mariage d'enfants ou un mariage précoce ?

<i>Réponse et Fondement Juridique</i>			
Cycle précédent	Cycle en cours	Cycle précédent	Cycle en cours
«WBL_dv_Law-EnforcementChild/ForcedMarriage»	-Cliquez-	«WBL_dv_Law-EnforcementChild/ForcedMarriage_LegalBasis»	

2.17. Existe-t-il une loi ou une disposition spécifique criminalisant les mariages forcés ?

<i>Réponse</i>	<i>Fondement Juridique/description</i>
-Cliquez-	

2.18. N'hésitez pas à formuler ci-après toute remarque supplémentaire ou à indiquer des liens vers des lois en rapport avec cette section.

3. Harcèlement sexuel

Le « **harcèlement sexuel** » s'applique à toute forme d'avance sexuelle déplacée, de sollicitation de faveur sexuelle, de conduite verbale ou physique ou de geste à caractère sexuel, ou tout autre comportement à caractère sexuel dont on pourrait raisonnablement penser ou pressentir qu'il puisse blesser ou humilier autrui. Il peut y avoir harcèlement sexuel lorsqu'une telle conduite interfère avec le travail, est présentée comme une condition de l'embauche ou crée un climat intimidant, hostile ou offensant sur le lieu de travail. Le harcèlement sexuel peut également intervenir hors du lieu de travail, dans des espaces et des institutions publics et privés, il peut, par exemple, prendre la forme du harcèlement verbal et du harcèlement de rue.

3.1. Existe-t-il une législation qui traite spécifiquement du **harcèlement sexuel** ? (Cette question a pour but de déterminer l'existence d'une législation comportant des dispositions particulières traitant du harcèlement sexuel.)

<i>Réponse et Fondement Juridique</i>			
Cycle précédent	Cycle en cours	Cycle précédent	Cycle en cours
«WBL_dv_Law-SexHarassment»	-Cliquez-	«WBL_dv_Law-SexHarassment_LegalBasis»	

3.2. Existe-t-il une législation qui traite du harcèlement sexuel dans les lieux suivants ?

<i>Réponse et Fondement Juridique</i>				
	Cycle précédent	Cycle en cours	Cycle précédent	Cycle en cours
a. Sur le lieu de travail ?	«WBL_dv_Law-SexHarWorkPlace»	-Cliquez-	«WBL_dv_Law-SexHarWorkPlace_LegalBasis»	
b. Dans un cadre scolaire/ sur le lieu d'étude ?	«WBL_dv_Law-SexHarEduFac»	-Cliquez-	«WBL_dv_Law-SexHarEduFac_LegalBasis»	
c. Dans les espaces publics (notamment dans les transports en commun) ?	«WBL_dv_Law-SexHarPubSpace»	-Cliquez-	«WBL_dv_Law-SexHarPubSpace_LegalBasis»	

3.3. Existe-t-il une législation qui traite du harcèlement sexuel dans le **milieu sportif** ?

<i>Réponse</i>	<i>Fondement Juridique/description</i>
-Cliquez-	

3.4. Existe-t-il une législation qui traite de la **traque électronique ou du harcèlement en ligne** ? (c.à.d. harcèlement à travers l'utilisation du réseau internet).

<i>Réponse</i>	<i>Fondement Juridique/description</i>
-Cliquez-	

La législation instaure-t-elle de façon claire :

<i>Réponse et Fondement Juridique</i>				
	Cycle précédent	Cycle en cours	Cycle précédent	Cycle en cours
3.5. Des sanctions pénales réprimant le harcèlement sexuel ?	«WBL_dv_Law-SexHarCrimPen»	-Cliquez-	«WBL_dv_Law-SexHarCrimPen_LegalBasis»	
3.6. Des sanctions pénales en cas de harcèlement sexuel sur le lieu de travail ?	«WBL_dv_Law-SexHarWorkPlaceCrimPen»	-Cliquez-	«WBL_dv_Law-SexHarWorkPlaceCrimPen_LegalBasis»	

La législation instaure-t-elle de façon claire :

<i>Réponse et Fondement Juridique</i>				
	Cycle précédent	Cycle en cours	Cycle précédent	Cycle en cours
3.7. Des recours civils en cas de harcèlement sexuel ? (ex: compensations pour les victimes tel que le recouvrement financier)	«WBL_dv_Law-SexHarCivilRem»	-Cliquez-	«WBL_dv_Law-SexHarCivilRem_LegalBasis»	
3.8. Des recours civils en cas de harcèlement sexuel sur le lieu de travail ? (ex: compensation pour les victimes tel que le temps perdu au travail)	«WBL_dv_Law-SexHarWorkPlaceCivRem»	-Cliquez-	«WBL_dv_Law-SexHarWorkPlaceCivRem_LegalBasis»	

3.9. N'hésitez pas à formuler ci-après toute remarque supplémentaire ou à indiquer des liens vers des lois en rapport avec cette section:

4. Services aux victimes de violence

Les questions ci-dessous portent sur la disponibilité de services pour les femmes victimes de violence.

Aide juridique

4.1. Existe-t-il un **tribunal spécial ou une procédure spécifique** pour traiter les affaires de violence domestique ?

<i>Réponse et Fondement Juridique/Description</i>				
	Cycle précédent	Cycle en cours	Cycle précédent	Cycle en cours
Dans l'affirmative, veuillez en faire une brève description:	«WBL_dv_SpecialCourtDomVio»	-Cliquez-	«WBL_dv_SpecialCourtDomVio_LegalBasis»	

Instructions pour répondre à la question 4.2: on considère que la législation garantit l'accès à l'aide juridique lorsqu'elle établit le droit à cette aide ou prévoit sa mise à disposition.

4.2. La législation garantit-elle l'accès à l'**aide juridique** ?

<i>Réponse</i>	<i>Fondement juridique</i>
-Cliquez-	

4.3. En cas de réponse négative à la question 4.2, y a-t-il un **procureur public** pour traiter les cas de violence domestique ?

	<i>Réponse</i>	<i>Nom et description ou Site Internet</i>
Dans l'affirmative, veuillez les citer ou en faire une brève description	-Cliquez-	

4.4. Existe-t-il des **commissariats de police, du personnel de police ou des unités de police spécialisés** dans le traitement des affaires de violence à l'égard des femmes ?

	<i>Réponse</i>	<i>Nom et description ou Site Internet</i>
Dans l'affirmative, veuillez les citer ou en faire une brève description	-Cliquez-	

Refuges ou autres possibilités de relogement

Instructions pour la question 4.5 : pour les questions suivantes, on considère que la législation garantit l'accès à des refuges (ou autres possibilités de relogement) lorsqu'elle établit le droit d'accès à ces refuges, qu'elle subventionne ou finance des refuges ou prévoit qu'ils soient mis à la disposition des victimes de violence domestique (ou de violences contre les femmes).

4.5. La législation garantit-elle l'accès à des **refuges ou autres possibilités de relogement** ?

<i>Réponse</i>	<i>Fondement juridique</i>
-Cliquez-	

4.6. En cas de réponse négative, y a-t-il des **refuges ou des logements alternatifs** ?

<i>Réponse</i>	<i>Fondement juridique</i>
----------------	----------------------------

-Cliquez-	
-----------	--

4.7. En cas de réponse affirmative aux questions 4.5 et/ou 4.6, est-il fourni ou subventionné par :

	<i>Réponse</i>	<i>Fondement Juridique/description</i>
a. Le gouvernement ?	-Cliquez-	
b. ONG(s)/Donateurs?	-Cliquez-	

4.8. Existe-t-il un **service téléphonique** où les femmes victimes de violence peuvent s'adresser afin d'obtenir des conseils et du soutien ? (Cette question a pour but de déterminer l'existence d'un service téléphonique national ou centralisé où les victimes de violence peuvent solliciter 24 heures sur 24 une assistance gratuite, y compris en étant redirigées vers d'autres services).

	<i>Réponse</i>	<i>Nom et description ou Site Internet</i>
Dans l'affirmative, veuillez préciser	-Cliquez-	

4.9. En cas de réponse affirmative à la question 4.8, est-il géré par :

	<i>Réponse</i>	<i>Fondement Juridique/description</i>
a. Le gouvernement ?	-Cliquez-	
b. ONG(s)/Donateurs?	-Cliquez-	

4.10. Existe-t-il des **services sociaux** destinés à venir en aide aux femmes victimes de violence dans les cas suivants ?

Veillez sélectionner *Oui* pour toutes les options applicables :

	<i>Réponse</i>	<i>Fondement Juridique/description</i>
a. En matière d'aide financière?	-Cliquez-	
b. Autres ? (Veillez préciser)	-Cliquez-	

4.11. N'hésitez pas à formuler ci-après toute remarque supplémentaire ou à indiquer des liens vers des lois en rapport avec cette section.

5. Questions relatives aux ordonnances de protection

*Instructions supplémentaires: Une **ordonnance de protection** est un document juridique officiel délivré dans le but de protéger une victime de toute agression ou harcèlement. Elle peut notamment, mais pas seulement, prévoir l'exclusion de l'agresseur du foyer, l'interdiction de tout contact avec la victime et l'obligation pour l'agresseur de maintenir un éloignement géographique avec la victime.*

5.1. Une victime de violence domestique peut-elle obtenir une ordonnance de protection ?

<i>Réponse et Fondement Juridique</i>			
Cycle précédent	Cycle en cours	Cycle précédent	Cycle en cours
«WBL_dv_ProtOrder-DomVio»	-Cliquez-	«WBL_dv_ProtOrder-DomVio_LegalBasis»	

5.2. En cas de réponse affirmative à la question 5.1, les mesures de protection prévoient-elles :

<i>Réponse et Fondement Juridique</i>				
	Cycle précédent	Cycle en cours	Cycle précédent	Cycle en cours
a. L'exclusion de l'agresseur du foyer ?	«WBL_dv_ProtOrder-RemovePerpfromHome»	-Cliquez-	«WBL_dv_ProtOrder-RemovePerpfromHome_LegalBasis»	
b. Une interdiction de contact avec la victime ou le maintien d'un éloignement géographique avec la victime?	«WBL_dv_ProtOrder-ProhContact»	-Cliquez-	«WBL_dv_ProtOrder-ProhContact_LegalBasis»	

5.3. En cas de réponse affirmative à la question 5.1, les mesures de protection prévoient-elles :

	<i>Réponse</i>	<i>Fondement Juridique</i>
a. La garde des enfants ?	-Cliquez-	
b. Recours financier(s) ?	-Cliquez-	

5.4. La législation instaure-t-elle de façon claire des **sanctions pénales** pour le non-respect des mesures imposées par l'ordonnance de protection ?

	<i>Réponse</i>	<i>Nom et description ou Site Internet</i>
Dans l'affirmative, veuillez préciser	-Cliquez-	

Instructions pour répondre à la question 5.5: une ordonnance de protection d'urgence est une ordonnance qui peut être obtenue, dans un délai très court, souvent après les heures normales de bureau, avec effet immédiat, pour empêcher une agression imminente. Ce type d'ordonnance peut être rendu avant toute présentation (audience) devant le juge. Une ordonnance de protection d'urgence peut également être rendue à titre temporaire, dans l'attente d'une ordonnance de protection ordinaire.

5.5. Est-il possible pour une victime de violence domestique d'obtenir une **ordonnance de protection d'urgence** ?

	<i>Réponse</i>	<i>Nom et description ou Site Internet</i>

Dans l'affirmative, veuillez préciser	-Cliquez-	
---------------------------------------	-----------	--

MODÈLE

6. Jurisprudence, réformes et lois en attente d'adoption ou de promulgation

6.1. Depuis le 30 avril 2015, y a-t-il eu des décisions de justice en rapport avec les thèmes abordés dans ce questionnaire remettant en question la loi ou permettant de combler un vide dans la législation ?

-Cliquez-

6.2 Dans l'affirmative, veuillez en faire une description précise et, si possible, citer la décision de justice ou [joindre](#) une copie de la nouvelle législation.

6.3 Des réformes des législations et des réglementations en rapport avec les thèmes abordés dans ce questionnaire ont-elles été adoptées depuis le 30 avril 2015 ?

-Cliquez-

6.4 Dans l'affirmative, veuillez donner une description précise et, si possible, [joindre](#) une copie de la nouvelle disposition légale ou réglementaire ou décision prise par une cour.

6.5 Y a-t-il actuellement des projets de lois en cours d'adoption en relation avec ce questionnaire ? La réponse est affirmative si un projet de loi, règlement ou amendement est actuellement en cours d'adoption.

-Cliquez-

6.6 Dans l'affirmative, veuillez donner une description précise et, si possible, [joindre](#) une copie de la nouvelle disposition légale ou réglementaire.

Merci d'avoir participé à notre étude !

Nous vous sommes très reconnaissants de votre contribution au projet *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit*.

Les résultats seront publiés dans le rapport *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit 2018* ainsi que sur notre site: wbl.banquemondiale.org. Votre contribution sera dûment mentionnée sur ces deux supports, conformément au choix que vous aurez exprimé.